

Syndicats et économistes demandent un «vrai débat public» sur la dette française

Par Ludovic Lamant

Article publié le mercredi 26 octobre 2011

Alors que l'agence Moody's **menace** de dégrader la note «triple A» de la France, des associations et organisations syndicales lancent ce mercredi un «appel pour un audit citoyen de la dette publique» (**il est à lire ici**), publié en exclusivité par Mediapart, pour en finir avec les «discours culpabilisateurs» sur l'endettement. «Nous refusons que ces questions soient évacuées ou traitées dans notre dos par les experts officiels sous influence des lobbies économiques et financiers. Nous voulons y répondre nous-mêmes, dans le cadre d'un vaste débat démocratique qui décidera de notre avenir commun», lit-on dans le texte, issu d'un collectif constitué d'une quinzaine de structures (CGT, FSU, Attac-France, Fondation Copernic, Ligue des droits de l'homme, etc.).

Parmi les premiers signataires de l'appel, figurent des **économistes «atterrés»** (André Orléan, Philippe Askénazy, Frédéric Lordon...), des philosophes et sociologues (Etienne Balibar, Alain Caillé, Dominique Méda...) ou encore des personnalités, comme Stéphane Hessel et Ariane Mnouchkine. Il est également soutenu par le Parti de gauche, le Parti communiste et le NPA.

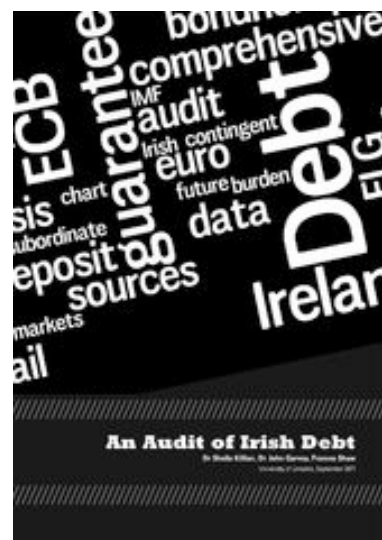
Le projet consiste à passer en revue les strates de la dette française, accumulée depuis des décennies, «pour ne pas laisser aux autorités le discours sur la dette», insiste Frédéric Lemaire, de l'association Attac. Avec quelque 1.600 milliards d'euros, la dette française dépasse 85% de son PIB. Elle est le pays noté «triple A» dont les comptes publics sont les plus dégradés.

Ce collectif s'inspire d'une pratique, l'audit de la dette, déjà testée dans plusieurs pays ces dernières années. L'expérience la plus spectaculaire concerne l'Equateur, lorsque son président, Rafael Correa, avait mis sur pied, en 2007, une «commission d'audit», concluant à l'«illégitimité» d'une partie de la dette équatorienne.

A la lecture des conclusions du panel, Correa avait décidé de suspendre 40% environ des remboursements de sa dette à l'international (**lire notre article sur Mediapart**).

La commission équatorienne avait identifié des tranches de dettes «**illégales**» (lorsque le contrat signé est jugé contraire au droit, national ou international), «**odieuses**» (lorsque le gouvernement qui les a contractées, en son temps, n'était pas démocratique) ou encore «**illégitimes**» (par exemple lorsque l'on vole au secours, sans condition, de banques privées).

Y a-t-il de la dette «illégitime», en France?



De manière plus confidentielle, des expériences d'«audit citoyen» de la dette sont **en cours au Brésil**, mais aussi en **Grèce** et en Irlande (**lire leur audit ici**) depuis le printemps 2011, et en **Espagne** depuis octobre. La dynamique devrait également s'enclencher au Portugal en décembre. Ces collectifs-là n'engagent en rien l'exécutif de leur pays, et les chances sont minces de voir un gouvernement s'emparer de leurs conclusions. «Il s'agit avant tout de lancer un **débat public**, sans présager de l'issue du débat», explique Frédéric Lemaire.

En Grèce, certains prêts, contractés pendant la dictature des colonels, pourraient être contestés. Et la légitimité d'une partie de la dette grecque, qui fut maquillée, au cours des années 2000, avec l'aide de



Goldman Sachs, pourrait aussi faire débat. En Irlande, les débats se sont concentrés sur le coût exorbitant du sauvetage des banques, en 2008.

En France, la question de la «légitimité» de la dette n'est pas si évidente, et le collectif à l'initiative de l'appel se garde bien d'aller aussi loin pour l'instant. Il se contente d'appeler à un débat public. Certains signataires de l'Appel plaident toutefois pour l'annulation de pans de la dette française, qu'ils jugent «illégitimes». *«En Europe aujourd'hui, la dette n'est pas 'odieuse', au sens où elle a pu l'être dans les pays en développement, lorsqu'elle avait été contractée par des dictatures. Mais elle n'est pas pour autant légitime»*, fait valoir Cédric Durand, maître de conférences à l'université Paris-13.

«L'explosion de la dette publique en Europe est la conséquence immédiate, dans des proportions variables selon les pays, des plans de sauvetage du système bancaire et de relance de l'activité en

2008-2009, mais surtout des pertes de recettes liées à la crise. Une crise dont le site de déclenchement, sinon la source véritable, est la sphère financière. Dans le cas de la France, la dette est ainsi passée de 63,7% du PIB fin 2007 à 86,2% en juin 2011», poursuit-il.

Les partisans d'une annulation de blocs de la dette française identifient en fait deux zones grises à examiner de près:

- Les plans de sauvetage des banques en 2008
- Des avantages fiscaux concédés aux ménages les plus aisés et aux entreprises, en temps de crise («une fiscalité violemment anti-redistributive», dit Cédric Durand)

Aboutir à un premier chiffrage de ces deux strates pourrait être l'un des objectifs, à court terme, de ces «comités locaux», qui devraient se mettre en place en France, dans les semaines à venir, dans la foulée de l'Appel.

L'appel est à lire en intégralité en cliquant ici.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Directrice général : Marie-Hélène Smiéjan

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 1 538 587,60€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil de direction : François Bonnet, Jean-Louis Bouchard, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa ; Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 80 ou 01 90

Propriétaire, éditeur et prestataire des services proposés sur ce site web : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 1 538 587,60 euros, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.